

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 8 juillet 2015**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 3 juillet 2015  
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Coralie HUGUET, Sylvain TARILLON, Sandrine HUMBERT

Absents avec excuse : Sylvie ROUX représentée par Rose MILO, François HARMAND représenté par Patrice BOURCET, Luigi AUCELLO

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Dominique VOLLES

**POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015**

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 8 juillet 2015**

**Transmis en Préfecture le 8 juillet 2015  
Pour extrait certifié conforme le 8 juillet 2015  
Fait à Mey, le 8 juillet 2015**

**Le Maire, Patrice BOURCET**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 8 juillet 2015**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 3 juillet 2015  
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Coralie HUGUET, Sylvain TARILLON, Sandrine HUMBERT

Absents avec excuse : Sylvie ROUX représentée par Rose MILO, François HARMAND représenté par Patrice BOURCET, Luigi AUCELLO

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Dominique VOLLES

**POINT N° 2 : Exercice Du Droit de Préemption urbain DPU**

Exercice du DPU sur les biens sis à Mey, cadastrés :  
section A n° 46, 1 rue Emile Knoepfler, 3.15 ares  
section A n° 599, le Village, 6.10 ares et  
section A n° 355/45, le Village, 0.41 ares  
pour 380 000 €

appartenant à M. MILANESE Salvatore et son épouse Mme STOUFFLET Noëlle, 14 rue du Hackenberg 57920 MONNEREN

Monsieur le Maire rappelle l'absence de projet sur ce bien.

Vu les articles L 211-1 et suivant du Code de l'urbanisme ;

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur lesdits biens.

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 8 juillet 2015**

**Transmis en Préfecture le 8 juillet 2015  
Pour extrait certifié conforme le 8 juillet 2015  
Fait à Mey, le 8 juillet 2015**

**Le Maire, Patrice BOURCET**

Département de la Moselle, Arrondissement de Metz-Campagne      Commune de MEY  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 8 juillet 2015**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 08

Date de convocation : 3 juillet 2015

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Coralie HUGUET, Sylvain TARILLON, Sandrine HUMBERT

Absents avec excuse : Sylvie ROUX représentée par Rose MILO, François HARMAND représenté par Patrice BOURCET, Luigi AUCELLO

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Dominique VOLLES

**POINT N° 3 : Adhésion à l'Association des Maires et Adjoint(e)s du canton du Pays Messin**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création de l'Association des Maires et Adjoint(e)s du canton du Pays Messin, à Sainte Barbe (57), le 30 juin 2015.

Les statuts de l'association lui fixent comme objet de :

- développer les échanges, la concertation et la coopération entre les élus,
- adopter des dispositions communes sur toute question touchant à l'organisation et au développement des communes du canton du Pays Messin,
- favoriser la circulation de l'information entre les élus,
- contribuer à la formation des élus.

L'association n'a aucun caractère politique, ni religieux ou d'ordre philosophique. Elle intervient librement dans son domaine d'activités selon les règles de fonctionnement et de ses organes délibérants que sont l'assemblée générale et le bureau.

La cotisation annuelle est fixée à 0,10 € par habitant et par année civile pour chaque commune. Elle doit être acquittée au plus tard le 31 mai de chaque année. La population prise en compte est celle comptabilisée pour les élections municipales précédentes.

L'année de la création de l'association, la cotisation est de 0,05 € (5 cents) par habitant et elle doit être acquittée au 30 septembre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à cette association
- de payer la cotisation correspondante

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 8 juillet 2015 Transmis en Préfecture le 8 juillet 2015**

**Pour extrait certifié conforme le 8 juillet 2015**

**Fait à Mey, le 8 juillet 2015**

**Le Maire, Patrice BOURCET**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 8 juillet 2015**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 3 juillet 2015  
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Coralie HUGUET, Sylvain TARILLON, Sandrine HUMBERT

Absents avec excuse : Sylvie ROUX représentée par Rose MILO, François HARMAND représenté par Patrice BOURCET, Luigi AUCELLO

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Dominique VOLLES

**POINT N°4 : Signature d'un protocole d'accord avec la SARL 2BDM**

Vu le protocole d'accord entre la commune de Mey et la SARL 2BDM pour le règlement d'une note d'honoraire de 13 209.32 € pour une étude préalable aux travaux de restauration et de mise en valeur des décors intérieurs de l'église de Mey (annexe 1),

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord.

**Annexe 1**

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 8 juillet 2015**

**Transmis en Préfecture le 8 juillet 2015  
Pour extrait certifié conforme le 8 juillet 2015  
Fait à Mey, le 8 juillet 2015**

**Le Maire, Patrice BOURCET**